

t. 751.20

t. 311 Nigeria 2

t. 311 Côte d'Ivoire 2 - CN/CG/PP/ca 3003 Berne, le 2 septembre 1974

t. 311 Pakistan 21

t. 311 Liban 3

t. 311 Vietnam du Nord

NOTE A M. M. HEIMO

En vue d'une discussion concernant les programmes de formation de la FH et d'Ebauches S.A. dans les pays en voie de développement et afin de pouvoir prendre une décision quant à notre participation future en faveur des Centres FH nous avons l'avantage de vous communiquer ce qui suit :

1. Centre FH de Lagos / Nigeria

Le Centre de Lagos a été créé en 1964. La participation de la Coopération technique en faveur de ce Centre s'élevait, pour la période 1964 - 1973, à Fr. 1'120'000.--.

L'enseignement (cours de base de 3 ans) dispensé par le Centre a pour but de former des horlogers-rhableurs pour le service après-vente. La convention qui lie la FH et le gouvernement (dont l'échéance était fixée au 1er novembre 1973) a été prolongée jusqu'au 1er novembre 1976. Aux termes de cette convention, depuis le 2 novembre 1973 le "Yaba College of Technology" (YCT) a assumé la pleine responsabilité du Centre horloger et tout le matériel technique est devenu sa propriété.

Seul un expert suisse financé par la FH, reste à la disposition de l'école en qualité de conseiller (jusqu'à l'échéance de la convention actuelle), afin de permettre une adaptation continue du programme d'enseignement aux nouvelles techniques horlogères.

La difficulté principale à laquelle doit faire face le Centre est celle des débouchés offerts aux diplômés. Le problème de la saturation du marché du travail dans ce secteur (surtout à Lagos) a été relevé à plusieurs reprises, tant à l'occasion de missions d'évaluation (en 1970) que lors des visites de représentants de la FH. Tout en reconnaissant le problème des débouchés qui se pose chaque année à l'école, nous avons convenu avec la Fédération horlogère de prolonger notre action en faveur de ce centre, jusqu'en 1975, ceci afin de permettre aux élèves qui étaient en cours de formation en juillet 1973, de terminer leurs études.

C'est ainsi qu'en décembre 1973 la CT a octroyé à la FH une participation de Fr. 157'500.-- (proposition no. 317/73 du 13.12.73) à son centre de Lagos, à savoir :

- pour l'année scolaire 1973-74 22 bourses\* (13 élèves en 2e année  
( 9 élèves en 3e année
- pour l'année scolaire 1974-75 13 bourses pour les élèves de  
3e année

A partir de 1975 nous n'accorderons plus de bourses pour Lagos.

Il convient de relever que la fin de notre action en faveur du centre de Lagos coïncidera avec une demande ultérieure de la FH en faveur d'un nouveau Centre horloger à Nairobi. Ce centre revêtirait un caractère régional (Afrique orientale).

---

\* (bourse d'entretien Fr. 3'500.-- + bourse d'écolage Fr. 1'000.--).

## 2. Centre d'Abidjan

L'ouverture de ce centre a eu lieu en octobre 1969. Son caractère régional est bien marqué du fait que par convention (ce qui n'est pas le cas à Lagos) son effectif annuel d'environ 25 élèves est composé à 50 % d'élèves ivoiriens et 50 % de ressortissants d'autres pays francophones (Cameroun, Haute-Volta, Mali, Zaïre).

Les cours de formation de base portent sur un cycle de deux ans.

Le Centre horloger d'Abidjan dispense aussi des cours de perfectionnement à 3 classes à raison d'une demi journée par semaine.

Des séminaires itinérants sont également organisés par l'école.

Les instructeurs locaux, encadrés par un directeur suisse, sont d'un niveau moyen. C'est ainsi qu'afin d'accélérer leur préparation, dès janvier 1973 des cours spéciaux pour instructeurs sont donnés au Centre à raison de 5 heures par semaine.

En ce qui concerne le marché du travail dans le secteur horloger la situation à Abidjan est à considérer comme bonne. Le directeur de l'école nous a confirmé que jusqu'à présent tant les élèves ivoiriens que les ressortissants des autres pays ont pu être placés (les premiers à Abidjan, les autres dans leurs pays d'origine).

La convention qui lie la FH au gouvernement de la Côte d'Ivoire arrivera à échéance le 13 octobre 1975.

Le dernier crédit de Fr. 156'000.-- en faveur du Centre d'Abidjan a été accordé en décembre dernier (proposition no. 318/73 du 13.12.73) pour l'année scolaire 1973-1974. Il comporte :

- 30 bourses d'entretien à Fr. 4'200.--
- 30 bourses d'écolage à Fr. 1'000.-- (ce dernier montant est versé directement à la FH sur la base du nombre des élèves effectivement formés).

Etant donné les bons résultats obtenus à Abidjan, dûs au rayonnement régional de l'école et au fait que les élèves n'ont aucune difficulté d'emploi, nous proposons de maintenir notre participation durant l'année scolaire 1974-1975 au niveau actuel.

### 3. Centre de Vlakfountein

L'école de Vlakfountein (Afrique du Sud) a été érigée par la FH en 1966. Elle prépare en 3 ans de cours des élèves bantous à la profession d'horlogers-rhabileurs.

L'effectif total de l'école est en moyenne de 45 élèves par an.

La Coopération technique a octroyé, à la fin de 1970 un montant de Fr. 70'000.-- pour des bourses destinées à des jeunes ressortissants du Lesotho, Swaziland et Malawi.

A la fin de 1974, 16 des 21 bourses prévues auront été effectivement utilisées (2 en 1971, 4 en 1972, 6 en 1973, 4 en 1974). Il restera ainsi un solde de 5 bourses qui pourront être utilisées dans les années à venir.

Les deux premiers bénéficiaires de ces bourses, ressortissants du Lesotho, ont terminé leur cycle de formation à fin 1973 et ont trouvé facilement un emploi dans leur pays d'origine.

#### 4. Centre FH de Beyrouth / Liban

Il y a un an, la CT a décidé d'octroyer à la FH une participation de Fr. 30'000.-- à son centre de Beyrouth pour l'année scolaire 1973-74 (même montant que les années précédentes), à savoir :

- 20 bourses d'entretien pour cours de perfectionnement à Fr. 1'000.--
- 10 bourses d'entretien pour cours de formation à Fr. 2'500.--.

Nous participons ainsi au Centre de Beyrouth depuis 1968.

Le Centre de Beyrouth a été créé en 1962, il a un rayonnement régional. Les élèves proviennent du Moyen-Orient, d'Egypte, du Soudan et du Maghreb. Le programme d'enseignement prévoit une formation de base en rhabillage de 2 ans (dont bénéficient actuellement quelques Libanais, 5 Tunisiens et 3 Marocains) et des cours de perfectionnement de 3 mois à l'intention d'horlogers-rhabilleurs déjà en place (quelques libanais et de nombreux étrangers de la région). Jusqu'en 1974, il y avait un directeur suisse qui était assisté dans sa tâche par 3 instructeurs locaux ayant effectué un stage de perfectionnement en Suisse.

La convention qui lie la FH et le gouvernement libanais a été allégée à son échéance en juillet 1974. Le directeur suisse a été retiré mais les autres prestations (matériel didactique, pièces de rechange, etc. ...) ont été maintenues de même que la structure du Centre et l'organisation des cours. Un représentant de la FH est resté sur place et s'occupe désormais non seulement de la supervision du Centre, transféré en même des instructeurs libanais mais aussi de l'organisation de séminaires itinérants dans les pays de la région et de relations publiques.

Le Centre de Beyrouth est le plus ancien des centres de formation mis sur pied par l'industrie horlogère suisse dans les pays en voie de développement dans le but de disposer d'un bon service après vente et de renforcer son good will à l'étranger. Il a certes permis de parfaire la formation d'un certain nombre d'horlogers-rhabilleurs mais son influence sur le développement des pays du Moyen-Orient est réduite.

Nous avons l'an passé laissé entendre à la FH que lorsque nous réexaminerions la situation en automne 1974, nous maintiendrions vraisemblablement notre contribution au même montant de Fr. 30'000.-- par année scolaire étant donné la valeur de l'enseignement dispensé et le fait d'une part qu'il s'adresse à des ressortissants de plusieurs pays et d'autre part à ce qu'il ne s'adresse qu'à des hommes de métiers déjà en place, qui ne connaissent donc pas de problèmes de débouchés.

##### 5. Centre FH de Karachi

L'an dernier également, la CT a approuvé pour l'année scolaire 1973-74 une contribution de Fr. 45'000.-- destinée au Centre horloger de Karachi, érigé par la FH en 1967. Cette contribution était composée de :

- 30 bourses d'écolage de Fr. 1'000.--
- 10 bourses d'entretien de Fr. 1'500.--.

L'aide de la CT est accordée au Centre de Karachi depuis 1970. Les bourses d'écolage représentent une participation aux frais d'exploitation du Centre alors que les bourses d'entretien sont directement accordées aux élèves.

Le Centre horloger de Karachi est rattaché à l'école polytechnique de cette ville. Seule une formation de base y est dis-

pensée. Le cycle de formation s'échelonne sur 3 ans. Les élèves sont actuellement au nombre de 33 (5 en troisième année, 8 en deuxième année, 20 en première année).

La convention liant le gouvernement pakistanais et la FH est venue à échéance en mai 1974. Elle a été reconduite mais allégée. Le technicien suisse a été retiré et le Centre pris en charge par les instructeurs locaux. Les autres prestations de la FH n'ont subi aucune modification. La supervision des activités du Centre est désormais assurée par un technicien itinérant de la FH qui se rendra 1 à 2 fois par année sur place, puis progressivement espacera ses missions.

La CT a décidé de se retirer progressivement du Centre d'une part parce que la FH faisait de même, d'autre part en raison de l'évolution défavorable du marché du travail pour les rhabilleurs, marché qui commence à devenir de plus en plus saturé dans tout le pays mais dans le sud surtout. Cette tendance a d'ailleurs poussé la CT à assortir sa décision de la condition que les bourses mises à disposition par la Confédération ne seraient accordées à partir de l'année scolaire 1973/74 qu'à des élèves provenant du Nord du pays, exception faite des élèves qui bénéficient déjà de bourses et qui se trouveront en 2e et 3e année durant l'année scolaire à venir.

La CT a également décidé de se retirer complètement au rythme suivant :

- année scolaire 1973/74: 30 bourses d'écolage + 10 bourses d'entretien;
- année scolaire 1974/75: 20 bourses d'écolage + 8 bourses d'entretien;
- année scolaire 1975/76: 10 bourses d'écolage + 6 bourses d'entretien.

La FH connaît notre décision de principe. Nous lui avons également communiqué que les montants relatifs aux années 1974/75 et 1975/76 pourraient être modifiés à la fin des années scolaires précédentes. Un examen sur place de la situation en mars 1974 a renforcé ma conviction\*qu'il était opportun de se retirer progressivement.

6. Demande par la FH d'une participation de la CT au projet FH au Vietnam du Nord

La FH a signé, au début de 1974, avec les autorités de la ville de Hanoi un mémorandum prévoyant un programme d'assistance en 3 phases :

- a) Fourniture par la FH d'outillages et d'équipement à 3 centres de réparation à Hanoi. Valeur: Fr. 10'000.--. Matériel: sera envoyé en août 1974.
- b) Deux instructeurs nord-vietnamiens, qui seront sélectionnés cet automne, suivront pendant 6 mois les cours du WOSTEP à Neuchâtel (centre FH-Ebaiches). Coût des deux bourses: Fr. 20'000.--. Cours: les 6 premiers mois de 1975. Demande d'une participation de la CT dans le cadre d'une éventuelle action CT-WOSTEP soumise à Mlle. Carugo.
- c) Envoi par la FH de tout l'équipement nécessaire à l'établissement d'un centre de formation à Hanoi, qui démarrera dans la seconde moitié de 1975 avec les deux instructeurs formés à Neuchâtel. Trente places de formation (2 classes de 15). Cours de formation de 2 ans. Valeur approximative de l'équipement: Fr. 112'000.--.

\* de M. Chappatte

La FH désire que la CT participe aux 2e (WOSTEP) et 3e phases de ce programme. Pour la 3e phase, il s'agirait de la couverture des frais de l'outillage individuel, soit environ Fr. 36'000.--. Il faut souligner que nous n'avons pas été consultés avant la mise en train du projet et que nous avons été informés indirectement de la progression du dossier.

Eléments qui peuvent faciliter la prise d'une décision sur cette demande de la FH :

- éléments pour : projet dans une région fortement touchée par la guerre,  
projet s'intégrant dans une approche valable: un centre de formation travaillant au départ pour 3 centres de réparation.
- éléments contre: l'industrie horlogère pourrait aisément supporter cette dépense,  
la FH estime que cette assistance devrait pouvoir l'aider à pénétrer progressivement les marchés des pays communistes (objectifs commerciaux).

#### 7. Formation de stagiaires au Centre horloger de Neuchâtel (WOSTEP)

FH et Ebauches S.A. ont créé, il y a quelques années, un centre de perfectionnement pour horlogers à Neuchâtel, le WOSTEP (Watchmakers of Switzerland Technical and Educational Programme) pour apprendre aux élèves à réparer les montres.

Ce Centre s'adresse à des stagiaires qui ont déjà une expérience professionnelle de base. Il a organisé jusqu'à présent des stages de perfectionnement de 11 mois pour des horlogers.

FH et Ebauches S.A. envisagent de modifier la formule de WOSTEP en organisant essentiellement des stages "sur mesure" de 3 à 6 mois. Ces stages s'adresseront en premier lieu aux instructeurs de pays en développement qui enseignent dans les centres créés par la FH et Ebauches S.A.

Jusqu'à présent, les frais d'exploitation de WOSTEP se sont élevés à environ Fr. 230'000.-- par an. Ils ont été couverts comme suit :

- environ Fr. 200'000.-- industrie horlogère suisse,
- environ Fr. 30'000.-- écolage payé par les stagiaires.

FH et Ebauches S.A. sollicitent de la CT l'octroi de bourses en faveur de ressortissants de pays en voie de développement. Il s'agirait d'allocations d'un montant de Fr. 1'000.-- par mois destinées à couvrir les frais d'entretien des stagiaires. L'industrie horlogère suisse prendrait à sa charge l'écolage et les frais de voyage aller et retour pour autant que ce dernier ne soit pas payé par le gouvernement bénéficiaire.

FH et Ebauches S.A. attacheraient du prix à obtenir de la CT un certain nombre de mois/bourses par an, par exemple 50 mois/bourse, soit Fr. 50'000.--.

A l'heure actuelle 10 instructeurs de pays en développement sont déjà inscrits aux cours WOSTEP 1975. Ils proviennent des pays suivants :

<u>Pays</u>	<u>Nombre de stagiaires</u>	<u>Durée approximative du stage</u>
Vietnam du Nord	2	6 mois
Côte d'Ivoire	2	6 mois
Pérou	1	4 à 6 mois
Colombie	1	3 mois
Mexique	1	3 mois
Pakistan	1	3 mois
Brésil	1	3 mois
Argentine	1	3 mois

En outre, 6 horlogers du Tiers Monde suivront les cours de 11 mois.

#### Proposition de la Section des bourses

Il est indéniable que la FH et Ebauches S.A. ont un intérêt commercial à la formation d'artisans qui savent réparer des montres. D'autre part, les pays du Tiers Monde ont un certain intérêt à ce que les instructeurs étrangers dans les centres FH soient remplacés par des instructeurs nationaux.

A notre avis, nous pourrions allouer des bourses aux instructeurs des Centres FH du Vietnam du Nord, de la Côte d'Ivoire, du Pérou, de la Colombie et du Pakistan, ce qui représenterait, pour 1975 un montant d'environ Fr. 44'000.-- (soit Fr. 36'000.-- bourses mensuelles, plus allocations d'équipement et réserve).

En revanche, nous hésitons à recommander l'octroi de bourses aux instructeurs provenant du Mexique, d'Argentine et du Brésil (Sao Paulo), ces pays ou régions étant relativement riches.

En ce qui concerne les horlogers qui suivent le cours de 11 mois, nous ne pensons pas qu'il serait opportun de leur allouer des bourses.

Nos bourses seraient octroyées aux candidats choisis d'entente avec nous et avec l'accord du pays bénéficiaire. Bien que WOSTEP attache du prix à obtenir un nombre déterminé de mois/bourses pour mieux planifier l'occupation du Centre, nous ne pensons pas que nous devrions donner suite à cette requête qui est en contradiction avec la procédure que nous avons suivie jusqu'ici en matière d'octroi de bourses en Suisse.

R. Carugo :

*R. Carugo*

S. Chappatte :

*S. Chappatte*

P. Patà :

*P. Patà**vis. Weheler*